



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE DE

BELLEGARDE

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16

☎ 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
29	23	28

QUESTION N°						
16-048						
OBJET						
Décision modificative n° 2 du budget principal						
ONT VOTE						
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Pour</th> <th>Contre</th> <th>Abs.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>28</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> </tbody> </table>	Pour	Contre	Abs.	28	0	0
Pour	Contre	Abs.				
28	0	0				
CONVOC. & AFFICHAGE						
Le 14/09/2016						
DEPOT EN PREFECTURE						
Le 27/09/2016						
PIECE JOINTE						
Tableau récapitulatif						

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le...
et de la publication le ...

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 septembre 2016

Le vingt septembre deux mille seize, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents (23) : Mmes et MM. Juan MARTINEZ, Olivier RIGAL, Jean-Paul REY, Stéphanie BOUSSAHA, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Christophe GIBERT, Lucie ROUSSEL, Marinette CANET, Roseline BOURRELLY, Éric MAZELLIER, Jérôme PANTEL, Isabelle GIOENI, Fabien SMAGGHE, Linda LESEL, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Jean GRANIER, Fabienne JULIAC, Alain DUCROS, Martine BASTIDE, Claude JANVIER, Françoise DENIS.

Etaient absents (6) : Mmes et MM. Aurélie MUNOZ, Frédéric ETIENNE, Johan GALLET, Jacques BONHOMME, Georgette ROUVRAY, Nathalie SIMONE.

Procurations (5) : De Frédéric ETIENNE à Christophe GIBERT, de Johan GALLET à Olivier RIGAL, de Jacques BONHOMME à Alain DUCROS, de Georgette ROUVRAY à Martine BASTIDE, de Nathalie SIMONE à Claude JANVIER.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élu secrétaire de séance Monsieur Adrien HERITIER.

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il y a lieu de modifier les prévisions budgétaires du Budget principal de la Commune.

Il propose à cet effet la décision budgétaire modificative n° 2, annexée à la présente.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

- Adopte la décision modificative n° 2 du Budget principal de la Commune, comme suit :

Par chapitre, pour la section de Fonctionnement :

Chapitres	Dépenses	Recettes
77 – Produits exceptionnels		6 727 €
75 – Autres produits de gestion courante		31 611 €
74 – Dotations et participations		10 270 €
73 – Impôts et taxes		76 456 €
013 – Atténuations de charges		23 872
67 – Charges exceptionnelles	22 500 €	
014 – Atténuations de produits	2 560 €	
011 – Charges de gestion courante	23 910 €	
012 – Charges de personnel	99 966 €	
TOTAL	148 936 €	148 936 €

TOTAL GENERAL :

- ⇒ Dépenses : 148 936.00 €
- ⇒ Recettes : 148 936.00 €

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 20 septembre 2016

Le Maire,
Juan MARTINEZ



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE DE

BELLEGARDE

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16

📠 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Volants
29	23	28

QUESTION N°		
16-049		
OBJET		
Cuisine centrale renouvellement convention livraison Vallabrègues		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
28	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
Le 14/09/2016		
DEPOT EN PREFECTURE		
Le 27/09/2016		
PIECE JOINTE		
-Courrier de Vallabrègues -Convention		

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le...
et de la publication le ...

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 septembre 2016

Le vingt septembre deux mille seize, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaients présents (23) : Mmes et MM. Juan MARTINEZ, Olivier RIGAL, Jean-Paul REY, Stéphanie BOUSSAHA, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Christophe GIBERT, Lucie ROUSSEL, Marinette CANET, Roseline BOURRELLY, Éric MAZELLIER, Jérôme PANTEL, Isabelle GIOENI, Fabien SMAGGHE, Linda LESEL, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Jean GRANIER, Fabienne JULIAC, Alain DUCROS, Martine BASTIDE, Claude JANVIER, Françoise DENIS.

Etaients absents (6) : Mmes et MM. Aurélie MUNOZ, Frédéric ETIENNE, Johan GALLET, Jacques BONHOMME, Georgette ROUVRAY, Nathalie SIMONE.

Procurations (5) : De Frédéric ETIENNE à Christophe GIBERT, de Johan GALLET à Olivier RIGAL, de Jacques BONHOMME à Alain DUCROS, de Georgette ROUVRAY à Martine BASTIDE, de Nathalie SIMONE à Claude JANVIER.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élu secrétaire de séance Monsieur Adrien HERITIER.

Monsieur le Maire rappelle tout d'abord au Conseil municipal la convention approuvée avec la commune de Vallabrègues, par délibération n° 13-094 du 23 septembre 2013, concernant la livraison de repas.

Cette convention arrivant à son terme le 30 septembre 2016, la commune de Vallabrègues sollicite sa reconduction de cette convention en des termes identiques par courrier en date du 5 septembre 2016.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil de bien vouloir se prononcer sur le renouvellement de cette convention.

*Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 20 septembre 2016*

Le Maire,
Juan MARTINEZ



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE DE

BELLEGARDE

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16

📠 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Volants
29	23	28

QUESTION N°						
16-050						
OBJET						
<p>Analyse juridique</p> <p>-</p> <p>Convention livraison eau potable commune de Fourques</p>						
ONT VOTE						
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Pour</th> <th>Contre</th> <th>Abs.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>28</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> </tbody> </table>	Pour	Contre	Abs.	28	0	0
Pour	Contre	Abs.				
28	0	0				
CONVOC. & AFFICHAGE						
Le 14/09/2016						
DEPOT EN PREFECTURE						
Le 27/09/2016						
PIECE JOINTE						
-Convention						

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 septembre 2016

Le vingt septembre deux mille seize, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents (23) : Mmes et MM. Juan MARTINEZ, Olivier RIGAL, Jean-Paul REY, Stéphanie BOUSSAHA, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Christophe GIBERT, Lucie ROUSSEL, Marinette CANET, Roseline BOURRELLY, Éric MAZELLIER, Jérôme PANTEL, Isabelle GIOENI, Fabien SMAGGHE, Linda LESEL, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Jean GRANIER, Fabienne JULIAC, Alain DUCROS, Martine BASTIDE, Claude JANVIER, Françoise DENIS.

Etaient absents (6) : Mmes et MM. Aurélie MUNOZ, Frédéric ETIENNE, Johan GALLET, Jacques BONHOMME, Georgette ROUVRAY, Nathalie SIMONE.

Procurations (5) : De Frédéric ETIENNE à Christophe GIBERT, de Johan GALLET à Olivier RIGAL, de Jacques BONHOMME à Alain DUCROS, de Georgette ROUVRAY à Martine BASTIDE, de Nathalie SIMONE à Claude JANVIER.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élu secrétaire de séance Monsieur Adrien HERITIER.


Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la convention de fourniture d'eau en gros au profit de la commune de Fourques, approuvée par délibération n° 05-006 du 2 mars 2005, par laquelle la commune de Bellegarde a été engagée à assurer pour une durée de 15 ans à compter de sa mise en application :


- Un débit de 700 à 900 m3/jour
- Un volume minimum de 150 000 m3 par an (250 000 max)
- Pour un prix de 0,26€/m3 avec formule de révision calculée notamment sur la moitié de l'indice d'évolution de la fonction publique et sur environ un tiers de l'évolution de l'indice des prix à la consommation

→ Seule la Commune de Fourques ayant par cette convention la possibilité de résilier l'accord,

→ et face à la diminution drastique de la ressource délivrée par la nappe de Bellegarde ayant entraînée à deux reprises une interruption temporaire de fourniture en eau potable d'une partie de la seule population bellegardaïse,

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

 **AUTORISE** Monsieur le Maire à mandater un service juridique compétent afin d'analyser la légalité d'une telle convention qui semble notamment comporter en elle-même un déséquilibre significatif en faveur de la commune de Fourques ;

 **DEMANDE** à la commune de Fourques de prendre dès à présent toutes les dispositions nécessaires pour assurer sa livraison en eau par un biais différent que la fourniture par la commune de Bellegarde.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 20 septembre 2016

Le Maire,
Juan MARTINEZ



DEPARTEMENT DU GARD
VILLE DE
BELLEGARDE

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16
📠 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Volants
29	23	28

QUESTION N°		
16-051		
OBJET		
Accord transactionnel effondrement muret Crozet / Chabanon / Commune		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
28	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
Le 14/09/2016		
DEPOT EN PREFECTURE		
Le 27/09/2016		
PIECE JOINTE		
Projet de protocole d'accord		

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 septembre 2016

Le vingt septembre deux mille seize, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents (23) : Mmes et MM. Juan MARTINEZ, Olivier RIGAL, Jean-Paul REY, Stéphanie BOUSSAHA, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Christophe GIBERT, Lucie ROUSSEL, Marinette CANET, Roseline BOURRELLY, Éric MAZELLIER, Jérôme PANTEL, Isabelle GIOENI, Fabien SMAGGHE, Linda LESEL, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Jean GRANIER, Fabienne JULIAC, Alain DUCROS, Martine BASTIDE, Claude JANVIER, Françoise DENIS.

Etaient absents (6) : Mmes et MM. Aurélie MUNOZ, Frédéric ETIENNE, Johan GALLET, Jacques BONHOMME, Georgette ROUVRAY, Nathalie SIMONE.

Procurations (5) : De Frédéric ETIENNE à Christophe GIBERT, de Johan GALLET à Olivier RIGAL, de Jacques BONHOMME à Alain DUCROS, de Georgette ROUVRAY à Martine BASTIDE, de Nathalie SIMONE à Claude JANVIER.



Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élu secrétaire de séance Monsieur Adrien HERITIER.

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que suite à d'importantes pluies fin d'année 2015, un muret séparatif des propriétés Crozet / Chabanon / Commune de Bellegarde s'était écroulé rue du château, entraînant par là même un effondrement des terres situées au-dessus de ce muret.

Les assurances réciproques des intéressés dont fait partie la commune ont conclu à un arrangement où la seule obligation de la commune serait de procéder au remblaiement et remodelage des fonds supérieurs des parcelles cadastrées 476, 1385 et 1617 par apport de terres végétales en partie antérieur du nouvel ouvrage.

L'ensemble de cette affaire et de ses conclusions est détaillée dans le projet de protocole d'accord ci-joint.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

-  **APPROUVE** le projet de protocole d'accord ci-joint.
-  **AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer ainsi que toute pièce y afférent.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 20 septembre 2016
Le Maire,
Juan MARTINEZ



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE DE

BELLEGARDE

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16

📠 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Volants
29	23	28

QUESTION N°		
16-052		
OBJET		
Echanges parcellaires Commune / société Hectare		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
28	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
Le 14/09/2016		
DEPOT EN PREFECTURE		
Le 27/09/2016		
PIECE JOINTE		
<ul style="list-style-type: none"> Plan de composition Avis des domaines Plan du projet de lotissement 		

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le...
et de la publication le...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 septembre 2016

Le vingt septembre deux mille seize, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaients présents (23) : Mmes et MM. Juan MARTINEZ, Olivier RIGAL, Jean-Paul REY, Stéphanie BOUSSAHA, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Christophe GIBERT, Lucie ROUSSEL, Marinette CANET, Roseline BOURRELLY, Éric MAZELLIER, Jérôme PANTEL, Isabelle GIOENI, Fabien SMAGGHE, Linda LESEL, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Jean GRANIER, Fabienne JULIAC, Alain DUCROS, Martine BASTIDE, Claude JANVIER, Françoise DENIS.

Etaients absents (6) : Mmes et MM. Aurélie MUNOZ, Frédéric ETIENNE, Johan GALLET, Jacques BONHOMME, Georgette ROUVRAY, Nathalie SIMONE.



Procurations (5) : De Frédéric ETIENNE à Christophe GIBERT, de Johan GALLET à Olivier RIGAL, de Jacques BONHOMME à Alain DUCROS, de Georgette ROUVRAY à Martine BASTIDE, de Nathalie SIMONE à Claude JANVIER.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élu secrétaire de séance Monsieur Adrien HERITIER.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet d'aménagement du lotissement le Coste Canet 2, situé chemin du Cros des Bards, dénommé « L'Azalée », et explique que la mairie est propriétaire de la parcelle F 210 d'une superficie de 3 110 m² faisant partie de l'unité foncière de l'aménagement.

Afin de permettre à l'aménageur de réaliser l'opération d'aménagement, il a été trouvé entre les parties le consensus suivant : la Commune céderait à l'aménageur une surface de 1 331 m² de sa parcelle, en contrepartie de la viabilisation d'une parcelle de terrain à bâtir d'une surface de 600 m² (valeur 120 000 €) et d'une soulte financière de 30 000 €.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

-  **APPROUVE** le présent consensus.
-  **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne réalisation de ces échanges, et notamment les actes authentiques.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 20 septembre 2016

Le Maire,
Juan MARTINEZ



DEPARTEMENT DU GARD
VILLE DE
BELLEGARDE

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16

📠 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Volants
29	23	28

QUESTION N°		
16-053		
OBJET		
Echanges de propriétés Commune / Palme-Verdollin		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
28	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
Le 14/09/2016		
DEPOT EN PREFECTURE		
Le 27/09/2016		
PIECE JOINTE		
Projet d'échange		

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 septembre 2016

Le vingt septembre deux mille seize, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents (23) : Mmes et MM. Juan MARTINEZ, Olivier RIGAL, Jean-Paul REY, Stéphanie BOUSSAHA, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Christophe GIBERT, Lucie ROUSSEL, Marinette CANET, Roseline BOURRELLY, Éric MAZELLIER, Jérôme PANTEL, Isabelle GIOENI, Fabien SMAGGHE, Linda LESEL, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Jean GRANIER, Fabienne JULIAC, Alain DUCROS, Martine BASTIDE, Claude JANVIER, Françoise DENIS.

Etaient absents (6) : Mmes et MM. Aurélie MUNOZ, Frédéric ETIENNE, Johan GALLET, Jacques BONHOMME, Georgette ROUVRAY, Nathalie SIMONE.

Procurations (5) : De Frédéric ETIENNE à Christophe GIBERT, de Johan GALLET à Olivier RIGAL, de Jacques BONHOMME à Alain DUCROS, de Georgette ROUVRAY à Martine BASTIDE, de Nathalie SIMONE à Claude JANVIER.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élu secrétaire de séance Monsieur Adrien HERITIER.



Monsieur le Maire rappelle tout d'abord au Conseil municipal les travaux de démolitions prévus notamment dans le cadre du projet plus global de réfection de la RD3 (rue des écoles, ancienne banque Chaix à l'angle rue de la république / rue de Saint Gilles, anciens immeubles Maréchal / Serpin fontaine des lions, Salle St Jean), et explique dans un second temps qu'il y a lieu de procéder à certains redécoupages concernant les propriétés situées entre la rue Chateaubriand, la rue de la République, et la place de la fontaine des lions.

En effet, sur cet emplacement les propriétés communales et celles des conjoints Palme-Verdollin s'entrecroisent voire même se superposent.

Il y a donc lieu de bien séparer ces dernières tel que proposé sur le projet d'échange ci-annexé.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

-  **APPROUVE** les démolitions avec les échanges de parcelles tels qu'annexé à la présente.
-  **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ces projets.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 20 septembre 2016

Le Maire,
Juan MARTINEZ



DEPARTEMENT DU GARD
VILLE DE
BELLEGARDE

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16

📠 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Volants
29	23	28

QUESTION N°		
16-054		
OBJET		
Demande d'autorisation pour le nouveau captage par forage		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
28	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
Le 14/09/2016		
DEPOT EN PREFECTURE		
Le 27/09/2016		
PIECE JOINTE		

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le ...

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 septembre 2016

Le vingt septembre deux mille seize, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents (23) : Mmes et MM. Juan MARTINEZ, Olivier RIGAL, Jean-Paul REY, Stéphanie BOUSSAHA, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Christophe GIBERT, Lucie ROUSSEL, Marinette CANET, Roseline BOURRELLY, Éric MAZELLIER, Jérôme PANTEL, Isabelle GIOENI, Fabien SMAGGHE, Linda LESEL, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Jean GRANIER, Fabienne JULIAC, Alain DUCROS, Martine BASTIDE, Claude JANVIER, Françoise DENIS.

Etaient absents (6) : Mmes et MM. Aurélie MUNOZ, Frédéric ETIENNE, Johan GALLET, Jacques BONHOMME, Georgette ROUVRAY, Nathalie SIMONE.

Procurations (5) : De Frédéric ETIENNE à Christophe GIBERT, de Johan GALLET à Olivier RIGAL, de Jacques BONHOMME à Alain DUCROS, de Georgette ROUVRAY à Martine BASTIDE, de Nathalie SIMONE à Claude JANVIER.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élu secrétaire de séance Monsieur Adrien HERITIER.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les deux interruptions involontaires de la fourniture d'eau sur le plateau du Coste Canet / ZAC des Ferrières, dues à la sécheresse ayant entraînée une baisse significatif du niveau de la nappe de Bellegarde et donc du débit délivré dans nos bassins.

Afin de faire face dans l'urgence à cette difficulté la Commune a optimisé le fonctionnement des bassins et des pompes et demandé à la Commune de Fourques d'en faire de même, diminuant également en partie le débit qui leur ait délivré.



Pour faire face à plus long terme à cette baisse du niveau de la nappe et par crainte qu'elle ne puisse éventuellement s'amplifier davantage encore dans le futur, la Commune pourrait capter le complément de ressource perdue par forage dans la même nappe (source de Sauzette).

La profondeur prévue est de 20m et le débit minimum envisagé de 30 m3/heure environ.

Monsieur le Maire souhaite donc avoir l'aval du conseil municipal afin de solliciter toutes les autorisations nécessaires à la mise en service de ce forage.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

-  **APPROUVE** le projet de forage complémentaire à nos sources.
-  **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les autorisations nécessaires et à signer toutes pièces afférentes à ce projet.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 20 septembre 2016
Le Maire,
Juan MARTINEZ



DEPARTEMENT DU GARD
VILLE DE

BELLEGARDE

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16

☎ 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	Présents	Volants
29	23	28

QUESTION N°

16-055

OBJET

Convention de renouvellement relais SFR (loyer de 4.300€)

ONT VOTE

Pour	Contre	Abs.
28	0	0

CONVOC. & AFFICHAGE

Le 14/09/2016

DEPOT EN PREFECTURE

Le 27/09/2016

PIECE JOINTE

convention

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le...
et de la publication le ...

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 septembre 2016

Le vingt septembre deux mille seize, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents (23) : Mmes et MM. Juan MARTINEZ, Olivier RIGAL, Jean-Paul REY, Stéphanie BOUSSAHA, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Christophe GIBERT, Lucie ROUSSEL, Marinette CANET, Roseline BOURRELLY, Éric MAZELLIER, Jérôme PANTEL, Isabelle GIOENI, Fabien SMAGGHE, Linda LESEL, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Jean GRANIER, Fabienne JULIAC, Alain DUCROS, Martine BASTIDE, Claude JANVIER, Françoise DENIS.

Etaient absents (6) : Mmes et MM. Aurélie MUNOZ, Frédéric ETIENNE, Johan GALLET, Jacques BONHOMME, Georgette ROUVRAY, Nathalie SIMONE.

Procurations (5) : De Frédéric ETIENNE à Christophe GIBERT, de Johan GALLET à Olivier RIGAL, de Jacques BONHOMME à Alain DUCROS, de Georgette ROUVRAY à Martine BASTIDE, de Nathalie SIMONE à Claude JANVIER.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élu secrétaire de séance Monsieur Adrien HERITIER.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal notre partenariat avec la société SFR, approuvé par délibération du 27 octobre 1995 et renouvelé par délibération du 30 septembre 2003, et consistant en la location de l'emplacement réservé pour leur matériel de téléphonie situé parcelle E 910 lieudit La Tour.

La convention serait renouvelée comme les deux précédentes fois pour douze ans à compter du 1^{er} novembre 2016, puis tacitement par périodes successives de cinq années.

Le loyer forfaitaire annuel est de 4 300 € nets.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

- Approuve le renouvellement de la convention dans ses nouveaux termes tel qu'annexé.
- Autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que toutes pièces y afférant.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 20 septembre 2016
Le Maire,
Juan MARTINEZ



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE DE

BELLEGARDE

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16

📠 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Volants
29	23	28

QUESTION N°						
16-056						
OBJET						
Convention borne de recharge électrique Batisto Bonnet (Fanfonne Guillerme)						
ONT VOTE						
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Pour</th> <th>Contre</th> <th>Abs.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>28</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> </tbody> </table>	Pour	Contre	Abs.	28	0	0
Pour	Contre	Abs.				
28	0	0				
CONVOC. & AFFICHAGE						
Le 14/09/2016						
DEPOT EN PREFECTURE						
Le 27/09/2016						
PIECE JOINTE						
convention						

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le...
et de la publication le ...

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 septembre 2016

Le vingt septembre deux mille seize, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents (23) : Mmes et MM. Juan MARTINEZ, Olivier RIGAL, Jean-Paul REY, Stéphanie BOUSSAHA, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Christophe GIBERT, Lucie ROUSSEL, Marinette CANET, Roseline BOURRELLY, Éric MAZELLIER, Jérôme PANTEL, Isabelle GIOENI, Fabien SMAGGHE, Linda LESEL, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Jean GRANIER, Fabienne JULIAC, Alain DUCROS, Martine BASTIDE, Claude JANVIER, Françoise DENIS.

Etaient absents (6) : Mmes et MM. Aurélie MUNOZ, Frédéric ETIENNE, Johan GALLET, Jacques BONHOMME, Georgette ROUVRAY, Nathalie SIMONE.

Procurations (5) : De Frédéric ETIENNE à Christophe GIBERT, de Johan GALLET à Olivier RIGAL, de Jacques BONHOMME à Alain DUCROS, de Georgette ROUVRAY à Martine BASTIDE, de Nathalie SIMONE à Claude JANVIER.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élu secrétaire de séance Monsieur Adrien HERITIER.





Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet d'installation de bornes de recharge électrique sur la commune de Bellegarde (une vers la place Batisto Bonnet et une dans la ZAC des Ferrières).



Il expose la nécessité d'implanter ces bornes de recharge de véhicules électriques et hybrides sur le territoire communal pour permettre l'avènement de ce mode de déplacement plus respectueux de l'environnement.

Monsieur le Maire explique que le SMEG, qui porte ce projet de déploiement de bornes, nous a envoyé pour approbation les éléments nécessaires au lancement de la première partie de cette opération borne de recharge, c'est-à-dire pour ce qui concerne la place Batisto Bonnet (côté Rue Fanfonne Guillerme).

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

-  **APPROUVE** les travaux d'implantation de bornes de charge pour véhicules électriques et hybrides situés rue Fanfonne Guillerme et sur le parking de la ZAC des Ferrières.
-  **APPROUVE** la convention d'occupation du domaine public établi à la faveur du SMEG avec pour contrepartie la recharge gratuite des véhicules communaux.
-  **AUTORISE** le SMEG ou son ayant droit à en assurer la gestion et la maintenance à ses frais exclusifs en qualité de propriétaires des bornes et du système d'exploitation.
-  **S'ENGAGE** à payer la part communale aux travaux d'investissement et aux frais d'exploitation suivant la délibération syndicale du 14 septembre 2015 à un maximum de :
 - Frais d'investissement : montant maximum 2 500 € TTC par borne
 - Frais de fonctionnement : montant estimé 720 € TTC par borne

-  **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à ce projet.
-  **DECIDE** d'imputer les dépenses et recettes correspondantes au budget communal.

*Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 20 septembre 2016*

Le Maire,
Juan MARTINEZ



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE DE

BELLEGARDE

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16

☎ 04 66 01 61 64

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 septembre 2016

Le vingt septembre deux mille seize, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents (22) : Mmes et MM. Juan MARTINEZ, Olivier RIGAL, Stéphanie BOUSSAHA, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Christophe GIBERT, Lucie ROUSSEL, Marinette CANET, Roseline BOURRELLY, Éric MAZELLIER, Jérôme PANTEL, Isabelle GIOENI, Fabien SMAGGHE, Linda LESEL, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Jean GRANIER, Fabienne JULIAC, Alain DUCROS, Martine BASTIDE, Claude JANVIER, Françoise DENIS.

Etaient absents (7) : Mmes et MM. Jean-Paul REY, Aurélie MUNOZ, Frédéric ETIENNE, Johan GALLET, Jacques BONHOMME, Georgette ROUVRAY, Nathalie SIMONE.

Procurations (5) : De Frédéric ETIENNE à Christophe GIBERT, de Johan GALLET à Olivier RIGAL, de Jacques BONHOMME à Alain DUCROS, de Georgette ROUVRAY à Martine BASTIDE, de Nathalie SIMONE à Claude JANVIER.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élu secrétaire de séance Monsieur Adrien HERITIER.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de révision allégée lancé par délibération n° 13-127 du 14 novembre 2013, et dont l'objectif est de permettre d'ajuster certaines dispositions du PLU concernant les différents points suivants :

- Extension zone UE et UC (secteur La Vaque et Rue Jean Monnet) sur parcelles classées actuellement en zone A
- Précision complémentaire, règles constructions existantes zone A
- Modification de la marge de recul RD 6113 (loi Barnier), secteur cave coopérative
- Remplacement des notions de SHON et SHOB par « surface de plancher »

Cette procédure de révision allégée a abouti à un dossier qui doit être à présent arrêté par le conseil municipal avant d'être transmis pour avis aux personnes publiques associées et aux communes limitrophes et soumis ultérieurement à enquête publique.

Vu le code de l'urbanisme,
Vu les délibérations du conseil municipal,
Vu le projet de révision allégée ci-annexé,

Considérant que ce projet est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à sa révision ainsi qu'aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés, qui en ont fait la demande.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le ...

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Volants
29	22	27

QUESTION N°		
16-057		
OBJET		
Arrêt du projet de révision allégée du PLU		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
27	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
Le 14/09/2016		
DEPOT EN PREFECTURE		
Le 27/09/2016		
PIECE JOINTE		
dossier		

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

1. de tirer le bilan de la concertation :

Aucune observation de nature à remettre en cause les orientations retenues n'ayant été relevée, considère ce bilan favorable et décide de poursuivre la procédure.

2. d'arrêter le projet de révision allégée du PLU de la Ville de Bellegarde tel qu'il est annexé à la présente délibération.

*Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 20 septembre 2016
Le Maire,
Juan MARTINEZ*



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE DE

BELLEGARDE

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16

📠 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
29	23	28

QUESTION N°		
16-058		
OBJET		
Demande de subvention		
-		
FIPD		
-		
Sécurisation des écoles		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
28	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
Le 14/09/2016		
DEPOT EN PREFECTURE		
Le 27/09/2016		
PIECE JOINTE		

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le...
et de la publication le ...

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 septembre 2016

Le vingt septembre deux mille seize, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents (23) : Mmes et MM. Juan MARTINEZ, Olivier RIGAL, Jean-Paul REY, Stéphanie BOUSSAHA, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Christophe GIBERT, Lucie ROUSSEL, Marinette CANET, Roseline BOURRELLY, Éric MAZELLIER, Jérôme PANTEL, Isabelle GIOENI, Fabien SMAGGHE, Linda LESEL, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Jean GRANIER, Fabienne JULIAC, Alain DUCROS, Martine BASTIDE, Claude JANVIER, Françoise DENIS.

Etaient absents (6) : Mmes et MM. Aurélie MUNOZ, Frédéric ETIENNE, Johan GALLET, Jacques BONHOMME, Georgette ROUVRAY, Nathalie SIMONE.

Procurations (5) : De Frédéric ETIENNE à Christophe GIBERT, de Johan GALLET à Olivier RIGAL, de Jacques BONHOMME à Alain DUCROS, de Georgette ROUVRAY à Martine BASTIDE, de Nathalie SIMONE à Claude JANVIER.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élu secrétaire de séance Monsieur Adrien HERITIER.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la possibilité de demander à l'Etat une subvention du FIPD (fonds d'insertion pour la prévention de la délinquance).

Monsieur le Maire a en effet reçu un courrier du préfet informant les collectivités locales du déblocage d'un fond exceptionnel pour accompagner les travaux de mise en sécurité des établissements scolaires et des écoles. Le montant de l'aide pourra aller de 20 à 80% du coût HT.

Monsieur le Maire sollicite donc l'accord du conseil municipal pour déposer une demande de subvention afin d'équiper nos 3 écoles publiques :

- d'une alarme sonore distincte de l'alarme incendie.
- et d'alarmes de type 4 (avertisseurs sonores) dans chaque classe.

Le coût prévisionnel de l'opération est de 4.350 € HT (5.130 € TTC) ;

Détail du budget Prévisionnel :

- Matériel pour alarmes sonores : 1.000€ HT par école soit 3.000€ HT
- Valorisation de la main d'œuvre pour la pose par les Services Techniques : 450 €
- Avertisseurs sonores : 900 € HT

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

DE SOLLICITER l'aide de l'Etat au titre du FIPD à hauteur de 80% du montant total de l'opération dont le prévisionnel s'élève à 4.350 € HT (5.130 € TTC).

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 20 septembre 2016
Le Maire,
Juan MARTINEZ



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE DE

BELLEGARDE

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16

📠 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
29	23	28

QUESTION N°		
16-059		
OBJET		
Demande de subvention		
-		
FIPD		
-		
Vidéo protection		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
28	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
Le 14/09/2016		
DEPOT EN PREFECTURE		
Le 27/09/2016		
PIECE JOINTE		

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 septembre 2016

Le vingt septembre deux mille seize, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents (23) : Mmes et MM. Juan MARTINEZ, Olivier RIGAL, Jean-Paul REY, Stéphanie BOUSSAHA, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Christophe GIBERT, Lucie ROUSSEL, Marinette CANET, Roseline BOURRELLY, Éric MAZELLIER, Jérôme PANTEL, Isabelle GIOENI, Fabien SMAGGHE, Linda LESEL, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Jean GRANIER, Fabienne JULIAC, Alain DUCROS, Martine BASTIDE, Claude JANVIER, Françoise DENIS.

Etaient absents (6) : Mmes et MM. Aurélie MUNOZ, Frédéric ETIENNE, Johan GALLET, Jacques BONHOMME, Georgette ROUVRAY, Nathalie SIMONE.

Procurations (5) : De Frédéric ETIENNE à Christophe GIBERT, de Johan GALLET à Olivier RIGAL, de Jacques BONHOMME à Alain DUCROS, de Georgette ROUVRAY à Martine BASTIDE, de Nathalie SIMONE à Claude JANVIER.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élu secrétaire de séance Monsieur Adrien HERITIER.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la possibilité de demander à l'Etat une subvention du FIPD (fonds d'insertion pour la prévention de la délinquance) en ce qui concerne le projet d'extension de la vidéo protection...

Monsieur le Maire sollicite donc l'accord du conseil municipal pour déposer une demande de subvention afin d'étendre nos dispositif à de nouvelles zones et pour bénéficier de matériel plus sophistiqué (par exemple, lecture optique des plaques d'immatriculation).

Le coût prévisionnel de l'opération est de 170.000 € HT ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

DE SOLLICITER l'aide de l'Etat au titre du FIPD à hauteur de 40% du montant total de l'opération dont le prévisionnel s'élève à 170.000 € HT.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

*Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le...
et de la publication le ...*

*Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 20 septembre 2016*

*Le Maire,
Juan MARTINEZ*



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE DE

BELLEGARDE

SECRETARIAT DE DIRECTION

☎ 04 66 01 11 16

📠 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Volants
29	23	28

QUESTION N°		
16-060		
OBJET		
Projet de nouvelle brigade de GENDARMERIE		
-		
Garantie d'emprunt		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
28	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
Le 14/09/2016		
DEPOT EN PREFECTURE		
Le 27/09/2016		
PIECE JOINTE		
Dossier emprunt et demande		

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le ...

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 septembre 2016

Le vingt septembre deux mille seize, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents (23) : Mmes et MM. Juan MARTINEZ, Olivier RIGAL, Jean-Paul REY, Stéphanie BOUSSAHA, Michel BRESSOT, Claudine SEGERS, Christophe GIBERT, Lucie ROUSSEL, Marinette CANET, Roseline BOURRELLY, Éric MAZELLIER, Jérôme PANTEL, Isabelle GIOENI, Fabien SMAGGHE, Linda LESEL, Adrien HERITIER, Michel BORELLO, Jean GRANIER, Fabienne JULIAC, Alain DUCROS, Martine BASTIDE, Claude JANVIER, Françoise DENIS.

Etaient absents (6) : Mmes et MM. Aurélie MUNOZ, Frédéric ETIENNE, Johan GALLET, Jacques BONHOMME, Georgette ROUVRAY, Nathalie SIMONE.

Procurations (5) : De Frédéric ETIENNE à Christophe GIBERT, de Johan GALLET à Olivier RIGAL, de Jacques BONHOMME à Alain DUCROS, de Georgette ROUVRAY à Martine BASTIDE, de Nathalie SIMONE à Claude JANVIER.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, a été élu secrétaire de séance Monsieur Adrien HERITIER.

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que la Commune est saisie par Habitat du Gard afin de garantir pour moitié l'emprunt nécessaire à la réalisation de la nouvelle brigade de gendarmerie (s'agissant de logements reconnus à caractère sociaux, l'autre moitié devrait être garantie par la Communauté de Communes).

Le montant à garantir est donc de 50% d'un prêt d'un montant total de 2 349 314 euros.

Vu les articles L 2252-1 et 2252-2 du CGCT ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

D'ACCORDER sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de **2 349 314 euros** souscrit par *Habitat du Gard*, ci-après l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt constitué de 1 Ligne de Prêt est destiné à financer l'acquisition en VEFA d'une caserne de gendarmerie de 12 unités logement située à Bellegarde.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 20 septembre 2016
Le Maire,
Juan MARTINEZ